

Guide TZR 2023-2024



**Carte des établissements de
l'académie en pages centrales**

Droits

Statut

Missions

SNES-FSU ORLEANS-TOURS — Supplément au n°259 — Juin 2023 — Directrice de la publication
Joanna Pfeiffer — prix 1€60 — Abonnement 8€ — N°CPPAP : 0926 S 06794 - n°ISSN - 0339-6312
Dépôt légal de la publication — Imprimerie BBV — 280 rue Marcel Paul — 45570 Saran.

Sommaire

La DPE	4	Indemnités et déplacements	14
L'établissement de rattachement	4	Mouvement inter-académique	16
Les affectations de l'été	5	Mouvement Intra-académique	16
La pré-rentrée	6	Carrière	17
En attente d'une suppléance	8	Santé, sécu. et cond. de travail	17
Affectation en suppléance	8	Formation syndicale	17
La carte de l'académie	10	Ce que nous portons pour les TZR	18
Dans un nouvel établissement	12	Adhérer au SNES-FSU	19
Questions fréquentes	13	Nous contacter	20

Un outil pour les TZR

Il y avait près de 800 TZR dans l'académie d'Orléans-Tours à la rentrée 2022, dont près de 200 en Mathématiques, 150 en Lettres et 100 en Anglais.

De nombreux-ses TZR sont de jeunes professeur-es, dans le métier ou dans l'académie. Il est difficile de se familiariser avec les règles de fonctionnement de nos métiers, nos statuts et de prendre contact avec ses collègues. Davantage encore lorsqu'on intègre une nouvelle région, de nouveaux établissements.

Le SNES-FSU Orléans-Tours intervient chaque année pour accompagner les collègues qui sont souvent seul-es face à l'administration. Parce qu'être TZR c'est être confronté-e à des conditions particulières (sinon difficiles) d'exercice du métier. Pour autant, **les TZR ont des droits et ne sont pas soumis-es au bon vouloir des chef-fes d'établissement : tout ne peut être exigé de vous !**

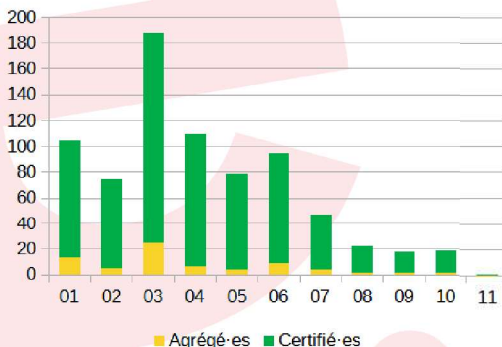
Ce guide est pensé pour **vous donner les premiers éléments** qui vous permettent de faire valoir vos droits dans l'exercice de votre métier, **il n'est pas exhaustif. Il est important de doubler son utilisation d'une prise de contact avec nos sections du SNES-FSU** afin que vous puissiez trouver du soutien le plus rapidement possible.

Les TZR dans l'académie

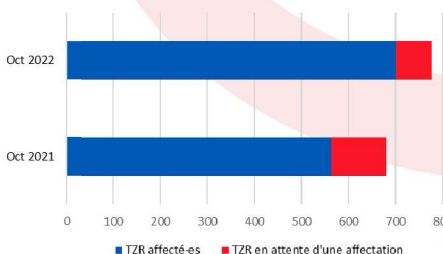
Plus de 750 TZR sont à la classe normale, la majorité des TZR a moins de 6 ans d'ancienneté dans le métier.

C'est environ 1/3 des titulaires avant l'échelon 5 qui sont TZR, c'est particulièrement le cas en Mathématiques où 2/3 des collègues avant l'échelon 3 le sont.

Échelons des TZR classe normale au 31/08/2022



Affectations des TZR

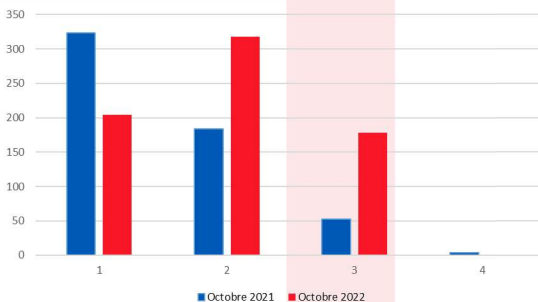


Suite aux premières semaines de l'année la majorité des TZR sont, en général, affecté-es à une suppléance. Preuve du manque de TZR pour assurer les remplacements en cours d'année.

Toutefois la rentrée 2022 a vu une très forte dégradation du nombre d'affectations sur un seul établissement et des semaines de flottement en début d'année qui ont fortement dégradé les conditions de travail des TZR. La rentrée 2023 doit être mieux anticipée !

D'après les retours du DRH de l'académie, la DPE a fait le choix de mieux anticiper le recrutement des contractuels et de préparer en amont les contrats des personnels en CDI. Avec une relative stabilité dans les équipes de la DPE 3 il est possible que la rentrée 2023 soit plus sereine pour les TZR.

TZR affecté-es selon leur nombre d'établissements



Ce que nous portons pour les TZR

Les TZR sont en première ligne des difficultés que rencontrent nos professions, elles et ils rencontrent des difficultés à faire respecter leurs droits, subissent gestion managériale et isolement, pressions hiérarchiques, affectations sur plusieurs établissements ou hors-zone... Les pratiques des administrations rectorales, qui cherchent à les exploiter aux limites de leurs obligations de service, sur plusieurs établissements, amplifient ces difficultés.

Pour le SNES-FSU le remplacement constitue un besoin permanent du service public et doit être effectué, lorsque c'est possible, par des personnels titulaires, formés et ayant les mêmes droits que leurs collègues. Les difficultés liées à ces missions doivent être reconnues.

Nous avons obtenu des garde-fous, ils sont nécessaires mais encore insuffisants. L'établissement de rattachement ne peut plus être changé selon le bon vouloir de l'administration. Les

TZR ne sont plus les grand-es oubliés-es des promotions depuis la mise en place de PPCR. Les compléments de service sont mieux cadrés. L'exercice dans une autre discipline doit se faire sur la base du volontariat.

Pour le mouvement inter-académique, nous demandons que les postes sur zone de remplacement permettent d'obtenir une bonification, comme c'est déjà le cas pour la majorité des mouvements intra-académiques.

Dans l'académie nous souhaitons que toutes les disciplines soient concernées par des zones de remplacement infra-départementales. Les durées de trajets doivent permettre d'enseigner dans de bonnes conditions devant ses classes. Nous demandons le rétablissement (début juillet et fin août) des groupes de travail concernant les affectations des TZR afin de permettre la transparence dans les affectations et de garantir le respect des droits de toutes et tous.

Participez à la visio SNES-FSU du 26 septembre !



Faire valoir ses droits n'est pas toujours simple : ISSR ou remboursement de frais de déplacement sur Chorus-DT ? Quelles modalités faut-il suivre ?

Inscription par mail à orleanstours@snes.edu

Adhérer au SNES-FSU c'est :

Permettre au SNES-FSU de garantir le respect des droits de chacun : ses élu-es et ses militant-es informent tous les collègues ; ils vérifient la conformité des décisions de l'administration, interviennent pour davantage d'équité. **C'est l'objet de ce livret !**

Pouvoir être accompagné par les militant-es du SNES-FSU : accompagner les collègues demande du temps et des moyens, ce n'est possible que grâce à nos adhérent-es !

Pouvoir débattre avec toutes et tous de notre métier, de sa défense, de sa transformation et des améliorations nécessaires : par ses publications, ses stages, ses colloques, le SNES-FSU permet des échanges sur les missions du service public d'Éducation, sur l'exercice de nos métiers, sur les pratiques, sur les besoins de formation.

Peser collectivement sur toutes les décisions qui nous touchent : face à une entreprise de régression sociale sans précédent, s'investir dans l'action syndicale dans les établissements, dans la rue et dans les instances avec le syndicat majoritaire qu'est le SNES-FSU, c'est **se donner les moyens de lutter ensemble contre des politiques réactionnaires et faire avancer un autre projet de société pour d'autres conquêtes sociales.**

Chacun-e peut trouver que **notre action** a ses limites, mais elle **repose sur la participation de milliers d'adhérent-es** à ce processus de débat et d'action, **sur le dévouement de centaines de militant-es dans les établissements**, et nécessite **des moyens matériels importants.**

À part quelques publicités dans nos publications nationales, **les ressources financières du SNES-FSU proviennent exclusivement des cotisations syndicales**, c'est la garantie d'une indépendance totale à l'égard de tout pouvoir.

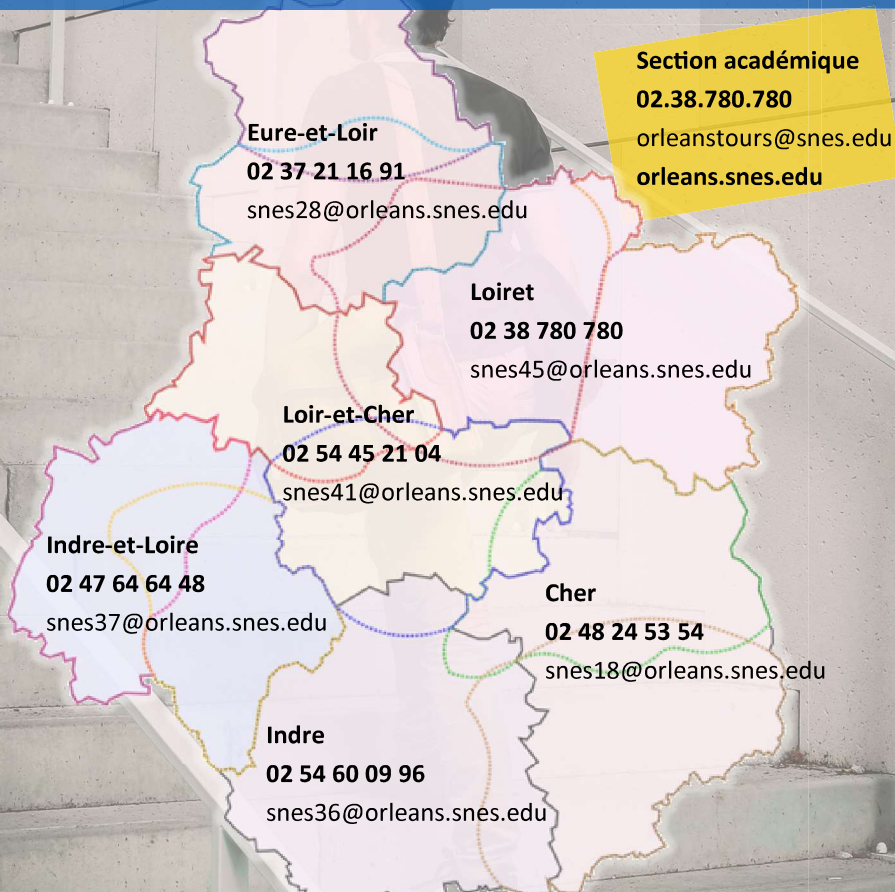
Adhérer au SNES-FSU, c'est se donner les moyens d'être défendu contre l'arbitraire, c'est débattre et agir avec la profession **pour notre avenir, pour notre métier, pour le service public.**

La cotisation donne droit à un crédit d'impôt de 66% et peut-être payée en 10 fois par prélèvement automatique.

Adhérer en ligne *via* le QR code ou directement sur <https://www.snes.edu/adherer-maintenant/>



Nous contacter



Les pages TZR du SNES-FSU

<https://orleans.snes.edu/-TZR-.html>

